

Informations vide grenier

Lieu

La manifestation dénommée “Vide grenier, puériculture, jouets et vide armoire” organisée par l’association FCPE de Beychac et Cailleau, se déroulera au **5 route de la Mairie** à Beychac et Cailleau (33750), entre **9h et 18h, LE DIMANCHE 29 MARS 2026.**

Inscription

Le vide grenier est ouvert aux particuliers et professionnels.

Les participants pourront s’inscrire sur HELLOASSO (via notre site <http://www.fcpe-beychac-et-cailleau.fr>).

Païement pour validation

Le paiement se fait directement sur HELLOASSO.

Une fois le paiement effectué, votre inscription vous sera confirmée par mail.

Tarif

- **En intérieur**: 4€ la table de 1m80, 3€ la table de 1m20, 1€ le mètre supplémentaire (portant/sol). Chaises incluses.
- **En extérieur** : 2€ le mètre linéaire avec un minimum de 2m (sans voiture), 5m (avec voiture). Tables et chaises non fournies.

A l'arrivée

Le jour J, l'**installation** des stands se fera de **7h à 8h30.**

L'accueil ne se fera **pas avant 7h**. Les exposants seront placés en fonction de l'ordre des inscriptions.

Les exposants ayant réservé en intérieur trouveront leurs noms inscrits sur les tables et ceux en extérieur seront dirigés vers leur emplacement par un bénévole de l'association.

Modalités

Les réservations sont nominatives. Une pièce d'identité pourra vous être demandée à votre arrivée.

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

L'absence de l'exposant pour quelque raison que ce soit ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Les exposants prévus en extérieur ne pourront pas être transférés en intérieur en cas de mauvais temps.

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté.

La vente d'armes de toutes catégories, les animaux, les produits alimentaires et boissons sont interdits à la vente.

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur le vide grenier.

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.